

Chère consoeur, cher confrère,

Nous vous avons adressé le 17 décembre 2010, un courrier d'annonce sur la mise en place du DPC (Développement Professionnel Continu). Nous avons aujourd'hui le plaisir de vous informer que les différents projets de la SFMG concernant l'appel d'offres OGC DPC et validant la démarche DPC du médecin ont été acceptés. Le **DPC indemnisé au sein des Groupes de Pairs®** est désormais une réalité !

La méthode que nous vous proposons s'intègre dans le fonctionnement habituel de votre groupe. Elle repose, après l'exposition brève d'un cas choisi en fonction du thème, sur l'analyse de l'ordonnance qui s'y rapporte.

Deux thématiques sont proposées cette année :

A - Thème 1

Optimisation de la prescription médicamenteuse chez les patients polypathologiques âgés de plus de 65 ans présentant principalement l'association de pathologies douloureuses : rhumatismales, neurologiques et psychiatriques.

B - Thème 2

Optimisation de la prescription médicamenteuse chez les patients polypathologiques âgés de plus de 65 ans présentant principalement l'association de multiples facteurs de risques cardio vasculaires.

Votre groupe doit faire le choix d'un des 2 thèmes, identique pour tous les inscrits.

Déroulement :

Le DPC concerne 3 des réunions de votre groupe. Compte tenu des contraintes OGC, la première réunion devra se dérouler en avril ou en mai, la deuxième entre juin et septembre et la troisième entre octobre et novembre.

Nous attirons votre attention sur le fait que 240 groupes de pairs® sont recensés à la SFMG, au sein desquels 1 837 médecins généralistes sont dénombrés : le nombre de forfaits disponibles dans le cadre de cette action OGC DPC 2011 ne permettra pas de satisfaire toutes les demandes.

Nous vous engageons donc :

- ? à inscrire un représentant de votre groupe
- ? à faire en sorte que, dans la mesure du possible, un représentant de votre groupe assiste à la journée des Groupes de Pairs® du samedi 9 avril (voir annexe)

Modalités d'inscription (contact : Catherine MARTIN - 01 41 90 98 20 - c.martin@sfmg.org)

Désigner un « animateur DPC »

Pour répondre aux besoins de l'OGC, chaque groupe doit désigner un médecin « **animateur DPC** » qui peut être extérieur au groupe et qui sera le correspondant de la SFMG.

Inscription des médecins :

Les médecins s'inscrivent à titre individuel et s'engagent à participer aux 3 réunions spécifiques du DPC. Ils remplissent la lettre d'engagement OGC DPC jointe à ce courrier (document I)* et joignent, comme pour les formations OGC classiques, une feuille de soins barrée et un chèque

de caution de 250 € (qui sera rendu en fin de parcours). Ces documents sont à remettre à « l'animateur DPC », qui fera suivre.

Les médecins seront rémunérés par l'OGC **en fin de parcours** à hauteur a priori de **690 Euros** (confirmation du montant exact d'ici la fin du mois) sous réserve d'avoir participé à l'**ensemble** de la démarche. Attention, une absence à une réunion ou le non retour des documents nécessaires (feuilles d'émergence, feuilles d'évaluation de la satisfaction, feuilles « outils DPC ») entraînera le non paiement par l'OGC.

Inscription de l'animateur DPC (celui-ci peut être extérieur au groupe) :

L'animateur DPC s'identifie auprès de la SFMG.

Il adresse son engagement d'animateur (document II) accompagné d'une feuille de soins barrée.

Il adresse l'ensemble des documents nécessaires à l'inscription du groupe, courrier par recommandé avec accusé de réception, (document III).

Par la suite, tous les documents concernant le DPC devront être envoyés à la SFMG, par courrier recommandé avec accusé de réception, dans les 8 jours qui suivent chaque réunion, avec comme date finale butoir le 30 novembre 2011 pour des raisons liées au retour d'information demandé par l'OGC.

Conditions de validation d'inscription :

Le groupe doit comporter au moins :

- 5 médecins participants au DPC (indemnisés par l'OGC)
- **ET 1 « animateur DPC »**, coordinateur du groupe lors des soirées DPC, rémunéré **1290 Euros** au total en fin de parcours, sous réserve de la transmission de l'ensemble des documents nécessaires dans les temps imposés : documents d'inscription, documents de synthèse de chaque réunion, et documents d'évaluation finale.

Le temps de travail estimé est d'environ environ 1 heure pour l'inscription du groupe et par réunion.

Conclusion :

Si votre groupe est intéressé, inscrivez le rapidement selon les modalités définies ci-dessus, en précisant la thématique retenue (Neuropsych 1 ou Cardiovasc 2) auprès de Catherine Martin (courriel : c.martin@sfmfg.org ; Tél. : 01 41 90 98 20).

Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée des documents des groupes.

Les échanges se feront essentiellement par Internet, **en cas de changement d'adresse email merci de nous prévenir.**

Vous trouverez, en accompagnement de ce courrier, un bulletin d'adhésion en soutien à la SFMG.

La mobilisation en grand nombre des Groupes lors de l'EPP a permis de montrer combien l'analyse de la pratique en Groupe de Pairs® était une méthode clé pour le DPC. Pour que nous puissions poursuivre notre DPC au sein des Groupes de Pairs®, pour que nos Groupes de Pairs restent validant,

MOBILISONS NOUS !

Très confraternellement

Dr Pascale Arnould - Dr François Raineri

* Le numéro d'agrément sera inscrit ultérieurement par la SFMG.